

Verdaches

Verdaches est une commune française située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le nom de ses habitants est Verdachois.



Toponymie

Le nom du village, tel qu'il apparaît la première fois en 1055 (de Verdachis), est le pluriel de l'occitan bardesco, ou verdesco, désignant une forteresse en bois, qui a donné en nord-occitan verdescho.

Histoire

Son territoire est fréquenté à la protohistoire. Dans l'Antiquité, les Bodiontiques (Bodiontici) peuplaient la vallée de la Bléone, et étaient donc le peuple gaulois qui vivait dans l'actuelle commune de Verdaches. Les Bodiontiques, qui sont vaincus par Auguste en même temps que les autres peuples présents sur le Trophée des Alpes (avant 14 av. J.-C.), sont rattachés à la province des Alpes-Maritimes lors de sa création.

La localité apparaît pour la première fois dans les chartes en 1055. Elle est dotée d'un consulat en 1237. La communauté relevait de la baillie de Seyne et le comte de Provence Raymond Bérenger IV lui accorde de se gouverner elle-même par consulat en 1237.

Les fouilles du cimetière de l'église Saint-Domnin, utilisé aux XIIe-XIIIe, a montré que les tombes étaient à l'époque orientées indifféremment Nord-Sud (avec la tête au Nord ou au Sud) ou Est-Ouest (avec la tête à l'ouest). Les squelettes témoignent des pathologies fréquentes à cette époque : arthroses, fractures, carences alimentaires. Quelques pégaus intacts y ont été retrouvés. L'altitude rendait la vie difficile : le terroir servait surtout à faire paître des troupeaux, les habitants étant nombreux à travailler en Basse-Provence l'hiver.

Avec la fin des guerres de religion, les activités productives reprennent : on essaie en 1602 d'exploiter un gisement de plomb à Verdaches, sans que la rentabilité soit au rendez-vous ; dès 1604, une deuxième tentative a lieu, sans plus de succès.

Au XVIIe siècle, le village, jusque là installé sur la colline Saint-Domin, descend dans le vallon, 70 m plus bas, au hameau des Jauberts. Ce hameau a depuis pris le nom du village.

Comme de nombreuses communes du département, Verdaches se dote d'une école bien avant les lois Jules Ferry : en 1863, elle en possède déjà une qui dispense une instruction primaire aux garçons, au chef-lieu. Aucune instruction n'est donnée aux filles : ni la loi Falloux (1851), qui impose l'ouverture d'une école de filles aux communes de plus de 800 habitants, ni la première loi Duruy (1867), qui abaisse ce seuil à 500 habitants, ne concernent Verdaches. La commune profite des subventions de la deuxième loi Duruy (1877) pour construire une école neuve, mais ce n'est qu'avec les lois Ferry que les filles de Verdaches sont régulièrement scolarisées.

Démographie

L'histoire démographique de Verdaches, après la saignée des XIVe et XVe siècles et le long mouvement de croissance jusqu'au début du XIXe siècle, est marquée par une période d'« étale » où la population reste relativement stable à un niveau élevé. Cette période est longue à Verdaches, et dure de la fin du XVIIIe siècle aux années 1860. L'exode rural provoque ensuite un mouvement de recul démographique de longue durée. Le recul démographique franchit un seuil dramatique en 1926 : à cette date, la commune a perdu plus de la moitié de sa population par rapport au maximum historique de 1846. Le mouvement de baisse se prolonge jusqu'aux années 1990. Depuis une dizaine d'années, une petite progression a remplacé la baisse.

Lieux et monuments

L'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste date de la fin du XVIIIe siècle, époque où elle est construite pour éviter aux habitants installés dans la vallée de remonter au vieux village. Elle possède un ciboire, classé monument historique au titre objet.

La chapelle Saint-Domin, ancienne église paroissiale, a pour titulaire Notre-Dame de la Fraise, saint Domin de Digne étant patron. Autrefois orientée au sud-ouest, la restauration du XIXe siècle la reconstruit selon un axe nord-sud. Entourée du cimetière, elle possède trois têtes de loup, sculptées dans la façade occidentale, et symbolisant les trois péchés mortels. La voûte est une fausse voûte en plâtre. Le portail en plein cintre est l'ancienne porte sud de l'église d'avant la restauration.

SORTIES DE JUIN 2014

(si la météo le permet)

TR : Trajet randonnée – TV : Trajet voiture

Bien lire les caractéristiques de la sortie, chacun doit juger sa propre capacité selon les difficultés mentionnées :

2 ★ durée entre 2 et 4 heures

sportive),

moins de 900 mètres de dénivelée

3 ★ durée entre 4 et 5 heures

moins de 900 mètres de dénivelée

4 ★ plus de 5 heures (randonnée

moins de 900 mètres de dénivelée

5 ★ durée entre 2 et 4 heures

plus de 900 mètres de dénivelée

RANDONNEES	Date	Départ	Durée	Déniv.	Difficulté
Sisteron – Mézien Aigues Champs (Trajet rando 18 km).....(TV 80 km)	Lundi 2	7 h	6 h	800 m	* * *
Verdaches – Le Sommet « Les Quatres Termes » (Trajet rando 12 km).....(TV80 km)	Lundi 9	7 h	6 h	1100 m	* * * *
Le Caire – route vers Compostelle, Rocher de la Fougère (Trajet rando 12 km).....(TV 120 km)	Lundi 16	7 h	6 h	300 m	* *
Séjour dans les Pyrénées à Gouaux de Larboust (H-G) (Trajet rando 0 km).....(TV 0 km)					
Les Gorges du Verdon et le sentier des Pêcheurs (Trajet rando 10 km).....(TV 130 km)	Lundi 30	7 h	4 h	350 m	* *

Pour information : Tous les animateurs vous accompagnent dans les différentes balades à titre bénévole. Les randonnées proposées sont susceptibles de modifications en fonction des conditions météorologiques ou autres.